



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
PARIS EST MARNE & BOIS DANS LE CADRE
D'UNE OPÉRATION SOLIDAIRE**

**DÉCISION N° DM-23-145
EN DATE DU 31 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le projet de collecte des invendus alimentaires sur les marchés d'approvisionnement au profit d'associations caritatives locales ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association BIOCYCLE, relais solidaire du don alimentaire en vélos triporteurs électriques au service de la solidarité et de l'insertion professionnelle, de déployer son activité sur Vincennes ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune de solliciter une subvention de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois à hauteur de 12 000 euros (douze mille euros) ;

D É C I D E

SOLLICITE une subvention de 12 000 euros (douze-mille euros) auprès de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, dans le cadre de la participation au financement de l'implantation de l'association BIOCYCLE sur les marchés d'approvisionnement de la commune, pour la collecte des invendus alimentaires.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL